

La Charte de l'Innovation Participative

Favoriser la mobilisation de l'ensemble des talents d'une organisation à travers une démarche d'Innovation Participative est un facteur d'amélioration de la performance globale de cette organisation. Une telle démarche contribue en effet à son efficacité, notamment par des gains de productivité et une plus forte implication de ses membres.

La **Charte de l'Innovation Participative** adoptée par notre entité vise à développer une large culture de l'innovation et permettre à chacun d'être reconnu comme acteur de changement à travers ses initiatives et ses innovations, quelle que soit sa place dans l'organisation.

En vertu de cette charte, nous nous engageons à :

1. **Sensibiliser et former** dirigeants, managers et collaborateurs à l'intérêt partagé de déployer un management de l'Innovation Participative.
2. **Mettre en pratique** une démarche d'Innovation Participative valorisant l'initiative et la créativité au quotidien, à tous les niveaux de l'organisation.
3. **Communiquer** au sein de notre organisation et à l'extérieur son engagement en faveur de l'Innovation Participative.
4. **Mesurer l'efficacité et informer** sur les résultats pratiques de l'Innovation Participative en interne comme en externe (rapport annuel, site internet, présentation de l'organisation, etc.)
5. **Mettre en place et faire vivre** une politique de reconnaissance auprès des acteurs de l'Innovation Participative.
6. **Relier** ces démarches à l'ensemble du management de l'innovation au sein de l'organisation et aux processus et démarches des services experts (Ressources Humaines, Qualité, Marketing, Recherche et Développement, etc.).
7. **Fêter** l'Innovation Participative comme il se doit et valoriser la confiance, pierre angulaire de ces démarches.

Date :

Organisation, Nom, Fonction et Signature :